

## CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION SPORTIVE (année sportive 2025/2026)

Suite à notre entrevue du 25 Novembre 2025 à Salon de Provence, il a été convenu ce qui suit, entre :

LE CLUB : L'**ELAN LAMBESCAIN**  
6 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE  
13140 LAMBESC  
Coordonnées : nico.courbet@gmail.com

Et

**TERRE DE RUNNING SALON DE PROVENCE**  
Dont le siège est 2 chemin des Cardelines, 13300 Salon de Provence  
Représenté par M. Hugo VALLIERE et Mme Léa DARROUZES, gérants  
Coordonnées : 06 98 75 09 61, hugo.vlrpro@gmail.com  
06 34 61 20 52, lea.darrouzes@terrederunning.com

Ce contrat est valable pour 1 saison sportive consécutives allant du 06/12/2025 au 31/08/2026

### Terre de Running – nos actions :

- Sur présentation de la licence, **10% de remise** pour tous les adhérents du club hors soldes et promotions sur l'ensemble du magasin (hors rayon électronique). Cumulable avec le cashback magasin de 5%.
- Sur présentation de la licence, **20% de remise** pour tous les entraîneurs du club hors soldes et promotions sur l'ensemble du magasin (hors rayon électronique). Cumulable avec le cashback magasin de 5%.
- 2 moments par an avec **remises préférentielles** allant de -20% à -30% sur chaussures et/ou textile (à définir sur l'année type soirée privée ou semaine commerciale).
- Réservation privative du club avec des marques pour **testing** au départ du magasin (si possible, 1 fois par an).
- Remise partenaire jusqu'à -15% selon produits et marques sélectionnés ainsi qu'une remise supplémentaire si apparition du logo TDR pour vos textiles et équipements club.

- Faire la promotion du club et de vos courses via les réseaux sociaux du magasin
- Une dotation en bon d'achat d'un montant total de 300 euros pour la course La Sainte Anne Édition 2025).
- Partenariat financier avec **rétrocession de 1% sur le chiffre d'affaires** des adhérents de l'Élan Lambescain pour un CA compris entre 10K€ à 20K€ **et de 2%** si CA supérieur à 20K€ et versée sur présentation d'une facture. Cette rétrocession sera calculée chaque début de saison le 1<sup>er</sup> sept sur les achats de la saison précédente (1<sup>er</sup> sept – 31 août) dans le magasin Terre de running Salon de Provence. Le montant est versé sous forme de bon d'achat ou de dotation (à définir ensemble), afin de soutenir les projets du club ou les récompenses de leurs événements.

### Le Club - votre participation :

- **Partenariat exclusif**, reconnaître Terre de Running Salon de Provence comme partenaire exclusif de l'association L'Élan Lambescain. S'engager à ne pas établir de partenariat avec des enseignes concurrentes spécialisées running/sport (I run, Intersport, Décathlon, Go Sport, Endurance Shop, Running Conseil, etc.).
- **Communiquer sur le magasin** auprès des membres de votre club via les newsletters, le forum, le site internet, réseaux sociaux, assemblée générale
- **Relais de nos offres commerciales et mobilisation de vos adhérents** pour effectuer leurs achats dans les magasins TDR
- L'Élan Lambescain **n'a pas d'engagement à acheter ses tenues et produits clubs** auprès du magasin Terre de Running Salon de Provence, le club s'engage par contre à consulter Terre de Running Salon de Provence en priorité et à intégrer le logo Terre de Running sur ses tenues de Club en cas de renouvellement.
- **Relais des publications de Terre de running** sur le site internet du club ou réseaux sociaux.
- **Présence du logo Terre de running** sur tous les supports de communication de votre club
- **Achat de 180€ de bon d'achat** au magasin Terre de Running Salon de Provence pour l'Édition 2025 de la Sainte Anne.

Fait à Salon de Provence, le 6 Décembre 2025

En deux exemplaires originaux



Pour TERRE DE RUNNING

Pour L'Elan Lambescain

M. VALLIERE Hugo